DEPARTEMENT DE PARIS

N° 1-2 - Vendredi 13 février 2009

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS

Séance des lundi 2 et mardi 3 février 2009

http:/www.paris.fr

La séance, est ouverte le lundi 2 février 2009 à 15 h 40, sous la présidence de Mme STIEVENARD, vice-présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendus.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter le compte rendu sommaire de la séance des lundi 15 et mardi 16 décembre 2008 qui a été affiché et le procès-verbal intégral de la séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 qui a été publié au Bulletin départemental officiel.

Ils sont adoptés sans observation.

2009, DDEE 1 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Sociale (ADDEL) pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement (DLA) concernant le secteur des services à la personne. - Montant : 80.700 euros.

M. BOUTAULT indique qu'un travail est en cours avec la régie de quartier du 3e arrondissement pour étendre ses compétences sur le 2e arrondissement, option qui a été privilégiée à la création dans un quartier O.P.A.H. d'une nouvelle régie de quartier.

Mme DAGOMA, rapporteure, se félicite que la régie du 3e arrondissement élargisse ses compétences aux 2e et 4e arrondissements.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 1 G.

Il est adopté.

2009, DDEE 6 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Europlace" (1er) pour la participation aux frais de fonctionnement 2008 du pôle de compétitivité "Finance Innovation" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.880 euros.

Mme SACHS considère que le décalage dans le temps du paiement d'une subvention est un problème récurrent auquel Paris doit remédier impérativement.

L'orateur ajoute que le montant de la subvention est dérisoire et sans impact sur le quotidien du pôle de compétitivité, mais tellement symptomatique de la politique économique de l'Exécutif qui conduit Paris à une impasse.

L'orateur rappelle que Paris est la seconde place financière européenne derrière Londres et que Paris a moins souffert que ses concurrentes, l'été dernier, dans la crise financière, en effet, dans la tempête, elle s'est montrée plus sûre et plus efficace aux yeux des investisseurs internationaux.

L'orateur ajoute que son poids économique est considérable: 15 % du P.I.B. régional, 4 % du P.I.B. national, 270.000 salariés, soit davantage que les secteurs de l'agroalimentaire et de l'automobile réunis, dont 150.000 sont parisiens, ce qui représente 11 % de l'emploi parisien auquel il convient d'ajouter les emplois indirects, comme les services juridiques, informatiques ou l'immobilier.

L'orateur considère que "Paris Europlace", l'organisation en charge de promouvoir Paris place financière auprès des investisseurs internationaux, fait un travail remarquable pour valoriser les atouts de la capitale. L'orateur souligne que "Paris Europlace" est devenue un benchmarker mondial, un sésame, apte à monter des opérations de très haut standard, comme la signature toute récente d'un accord de coopération avec le "Dubaï Financial Center", et les pays du Golfe qui privilégiaient presque automatiquement Londres regardent désormais vers Paris.

L'orateur fait observer que la place financière parisienne a aujourd'hui une véritable carte à jouer et a besoin du soutien actif des politiques, en effet, Londres séduit par la richesse de son environnement City, mais Paris a également des atouts à faire valoir: son infrastructure, la qualité de sa gestion d'actifs, ses chaires de recherche en finances.

L'orateur s'étonne que l'Exécutif octroie à un pôle mondial une subvention d'association de patronage local, alors qu'un pôle mondial doit avoir les moyens de recruter les meilleurs et de rémunérer ses talents au juste prix de la concurrence internationale.

L'orateur insiste sur le fait qu'il faut prendre conscience que le développement économique de Paris, au sens Grand Paris, dont l'un des atouts est le secteur financier, est le préalable indispensable à la réalisation de toutes les autres politiques, y compris la

solidarité, à laquelle son groupe est très attaché.

L'orateur indique que son groupe votera ce projet de délibération et recommande que Paris désormais encourage politiquement et financièrement les projets en cours de "Paris Europlace" afin qu'une métropole internationale devienne partenaire essentielle d'un pôle de compétitivité mondial.

M. GUILLOT, au lieu et place de M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur, indique qu'il partage tout à fait l'éloge que Mme SACHS a fait du pôle "Finance Innovation" qui est l'un de cinq pôles de compétitivité que la Ville de Paris soutient.

L'orateur ajoute que le montant de la subvention a été négocié en parfaite intelligence avec les dirigeants de ce pôle de compétitivité, et, en général, il est rare qu'une collectivité locale ou l'Etat donne beaucoup plus que ce qui est demandé et ce qui a été demandé cette année est 35.880 euros.

L'orateur précise que le Département de Paris a écrit à ce pôle de compétitivité, en décembre, pour orienter sur la recherche de financement des P.M.E. d'où la délibération DDEE 66 G votée en décembre pour un projet de recherche labellisée sur le financement des P.M.E., tout à fait en lien avec ce qui a été dit sur le rapport à la crise.

Mme SACHS concède que "Paris Europlace" n'a pas besoin pour son fonctionnement d'une subvention, en effet, elle a les moyens d'être parfaitement équilibrée et c'est même son métier, et elle n'est pas là non plus pour gaspiller les fonds publics, cependant, la collectivité parisienne aurait tout intérêt à financer ou co-financer les projets et à s'engager plus avant. L'orateur précise que c'était le but de son intervention et qu'il ne s'agissait pas de demander l'aumône pour des gens qui n'en ont pas besoin.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 6 G.

Il est adopté.

2009, DDEE 2 G - Signature de l'avenant n° 4, à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance" pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2009. - Montant : 300.000 euros.

M. BOUTAULT se réjouit de la proposition de cette subvention, car les bienfaits pour les jeunes sortis prématurément du système scolaire de "L'Ecole de la Deuxième Chance" sont connus de tous.

L'orateur ajoute que la localisation de cette école se situe à l'endroit où devait être érigée la Maison de l'environnement, et il craint que le projet de Maison de l'environnement soit remis aux calendes grecques. L'orateur regrette que Paris soit l'une des seules grandes villes en France, et même en Europe, à ne pas avoir de Maison de l'environnement.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, rappelle que cette école a été créée à Paris après Marseille et après la Seine-Saint-Denis, en mars 2007, et qu'elle a accueilli 179 jeunes, en situation d'échec scolaire et qui voulaient se remettre aux études.

L'orateur précise que sur ces 179 jeunes, il y a déjà eu 45 sorties positives. L'orateur se félicite que cette école ait trouvé de très nombreux financeurs et que la contribution parisienne, très significative : 300.000 euros, soit en très bonne compagnie.

L'orateur indique que cet excellent projet ne compromettra pas celui d'une Maison de l'environnement, dont le projet confié à M. BAUPIN, s'esquisse dans le 19e arrondissement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 2 G.

Il est adopté.

2009, DDEE 5 G - Financement des Missions locales parisiennes : avance sur la subvention de fonctionnement 2009. - Montant : 1.366.873 euros.

Mme POURTAUD rappelle que les missions locales pour l'emploi des jeunes ont pour mission d'aider les jeunes de moins de 25 ans, les moins qualifiés ou sans qualification, à accéder à l'emploi, soit en les aidant directement à trouver un emploi, soit en leur permettant d'accéder à une formation qualifiante.

L'orateur estime que les missions locales sont des outils essentiels pour faire reprendre pied aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification, et qui, de plus en plus, outre leurs difficultés d'insertion, ont des problèmes complexes de précarité, de logement, de santé voire des problèmes de santé mentale.

L'orateur ajoute que c'est pour cela que les cinq missions locales parisiennes ont développé un service d'accès au logement, d'accès à la santé et même pour "Paris d'Avenir" un service d'accompagnement psychologique.

L'orateur rappelle qu'en 2007, les missions locales parisiennes ont suivi 18.924 jeunes contre 18.849 en 2006 et 18.098 en 2005.

L'orateur fait observer que les missions parisiennes sont parmi celles qui ont obtenu les meilleurs résultats de la région Ile-de-France, en effet, en Ile-de-France, un tiers des jeunes suivis accède à une solution emploi alors qu'ils sont 40 % à Paris, et pour les entrées en formation, la moyenne en Ile-de-France est de 39 % contre 41 % à Paris.

L'orateur rappelle que Paris est le premier département d'Ile-de-France pour l'accès à l'emploi alors que d'autres départements, comme par exemple le 92, ont des bassins d'emploi plus prospères.

L'orateur ajoute qu'en 2007, 69 % des mesures proposées aux jeunes étaient des emplois ou des contrats spécifiques comme les contrats en alternance ou les contrats d'accompagnement à l'emploi, et 28 % étaient des mesures de formation principalement financées par le Conseil régional.

L'orateur précise que concernant les entrées en emploi, 62 % sont des contrats classiques, 10 % des contrats en alternance et 5 % des contrats d'accompagnement à l'emploi.

L'orateur précise que "Paris d'Avenir", la mission locale chargée du sud-ouest de Paris puisqu'elle concerne les jeunes des 14e, 15e, 16e, 6e et 7e arrondissements, a suivi en 2007 2.486 jeunes dont 1.288 nouveaux et, depuis deux ans, 51 % du public sont des jeunes femmes.

L'orateur souligne que si, comme pour la moyenne parisienne, 62 % des mesures enclenchées ont été des entrées en emploi et 31 % des entrées en formation, 82 % des jeune passés par les ateliers de recherche d'emploi à "Paris d'Avenir" ont trouvé un emploi, soit 10 % de plus qu'en 2006.

L'orateur ajoute que "Paris d'Avenir" a été pionnière en matière d'aide au logement, d'accès à la santé et d'accompagnement psychologique et travaille aujourd'hui sur l'accès des jeunes qu'elle suit au sport et à la culture.

L'orateur indique que, pour 2009, elle a les plus grandes craintes quant au financement de ses activités du fait probable d'une diminution des subventions de l'Etat.

L'orateur fait remarquer que les missions locales parisiennes ont des difficultés pour remplir les objectifs des conventions A.N.P.E., depuis la création de l'A.N.P.E. Jeunes, spécificité parisienne qui, pour l'instant, complique le parcours des jeunes vers les missions locales, par ailleurs, les subventions qui venaient du F.S.E. diminuent cette année de 14 % pour disparaître en 2011, tandis que la subvention de l'Etat devrait rester identique globalement pour Paris, néanmoins une nouvelle répartition se ferait au détriment de "Paris d'Avenir".

L'orateur redoute que, dans la crise économique actuelle, avec la remontée extrêmement rapide et forte du chômage, les jeunes, et surtout les moins formés, soient comme d'habitude, les premières victimes et il serait dramatique que l'activité des missions locales pour l'emploi à Paris soit réduite.

L'orateur indique que les premiers calculs font craindre pour "Paris d'Avenir" une baisse de 55.000 euros de l'apport de l'Etat.

M. JULLIARD, rapporteur, précise que ce projet de délibération concerne une avance sur subvention, puisque des conventions triennales d'objectifs sont en train d'être négociées avec chacune des missions locales, dont "Paris d'Avenir".

L'orateur ajoute que les missions locales, pour leur bonne trésorerie, ont besoin d'une avance sur cette subvention, et il s'agit ici de voter le principe de l'octroi de la moitié de la subvention de l'année 2008, tandis que la seconde moitié interviendra dans l'année avec le vote de la convention d'objectifs.

L'orateur se déclare solidaire de l'inquiétude de Mme POURTAUD quant à un désengagement possible d'autres financeurs, non pas la Région qui augmente sensiblement chaque année le financement des missions locales, mais plutôt l'Etat et l'Europe.

L'orateur fait remarquer que l'Etat, entre 2006 et 2007, a baissé de 600.000 euros le financement des cinq missions locales parisiennes pour qu'il se situe à trois millions d'euros de subventions pour l'année 2008.

L'orateur annonce qu'il fera des propositions, avant le mois de juillet, pour avoir des dispositifs innovants dans l'ensemble des missions locales.

L'orateur se déclare inquiet des conséquences du désengagement de l'Etat sur le fonctionnement des missions locales, en

revanche l'investissement de la Ville sera non pas équivalent mais supérieur aux années précédentes.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 5 G.

Il est adopté.

2009, DASES 80 G - Bilan pour l'année 2008 et programmation pour l'année 2009 des conventions tripartites pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes.

Vœu n°2 G déposé par M. BROSSAT, Mme ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif aux conventions pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes.

Mme BECKER rappelle que les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes sont en nombre insuffisant, et l'investissement de ce secteur par des groupes à visée uniquement lucrative doit amener l'Exécutif à la plus grande vigilance.

L'orateur indique qu'à l'E.H.P.A.D. des Amandiers, un conflit social très dur s'est déclenché en octobre dernier, près de 95 % des 57 salariés y ont participé, certains allant jusqu'à entamer une grève de la faim pour revendiquer l'ouverture de négociations salariales.

L'orateur indique que les engagements de la Direction n'ont pas été respectés, ensuite, les sanctions se sont multipliées et continuent de se multiplier à l'encontre des personnels impliqués dans le mouvement de grève.

L'orateur précise que cet établissement, géré par "Medica France", est la propriété d'un fonds de pension qui continue à se développer dans l'accueil aux personnes âgées dépendantes, avec des personnels peu rémunérés et des prix d'hébergement coûteux.

L'orateur fait remarquer que le climat social interne aux E.H.P.A.D. participe à la qualité de l'accueil des résidents ainsi qu'à la bientraitance institutionnelle, qui doit être exigée à l'égard des personnes âgées et de surcroît vis-à-vis des personnes âgées dépendantes.

L'orateur souhaite que le renouvellement de la convention d'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes de la résidence des Amandiers soit conditionné au respect de l'accord salarial conclut préalablement entre la Direction et les salariés, afin que la Direction de cet établissement acte la prise en compte du bien-être des personnes hébergées et des personnels. Par ailleurs, elle souhaite également qu'une vigilance toute particulière soit portée au climat social et au soutien psychologique apporté par les gestionnaires d'E.H.P.A.D., tant à destination des résidents que des équipes de personnels soignants.

Mme CAPELLE, rapporteure, rappelle que dès le début de ce conflit social, en août 2008, les services de la Ville se sont tenus informés, au jour le jour, de l'évolution de la situation afin d'éviter en particulier que les résidents subissent les conséquences des refus répétés du gestionnaire de prendre en compte les discontinuités du service consécutives à la grève.

L'orateur souligne que les revendications des personnels portant sur des contrats de droit privé, la Ville ne pouvait s'immiscer dans ce conflit et ce malgré le caractère parfaitement justifié des demandes des employés.

L'orateur indique que le vœu n°2 G ne peut pas être accepté en l'état, en effet, il est légalement impossible à l'administration parisienne de subordonner le renouvellement de la convention d'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, dite convention tripartite, au respect par le gestionnaire d'un accord salarial, en raison du fait que ces conventions sont établies en fonction d'objectifs qualité propres à chaque établissement, et seul un manquement à ces objectifs peut la remettre en cause.

L'orateur fait observer que, cependant, les graves dysfonctionnements rapportés au Maire de Paris par les organisations syndicales de l'établissement ont justifié une visite sur place des services de la DASES le 8 décembre 2008, et un courrier d'injonction envoyé au gestionnaire le 30 décembre par lequel "Medica France" était mis en demeure de remédier dans un délai de trois mois aux dysfonctionnements constatés sous peine de non renouvellement de la convention, d'ailleurs, à l'issue de ce délai, une autre visite circonstanciée déterminera la position des autorités signataires de la convention tripartite.

L'orateur souligne que l'attention portée à cette affaire démontre que les services de la DASES suivent avec beaucoup de vigilance les pratiques des gestionnaires d'E.H.P.A.D. privés conventionnés.

L'orateur fait observer que la situation à la résidence "Les Amandiers" est exceptionnelle

et que l'immense majorité des gestionnaires exerce ses responsabilités correctement.

L'orateur indique que l'Exécutif est tout à fait favorable à la seconde partie de ce vœu concernant la vigilance à exercer à l'égard des pratiques des gestionnaires.

L'orateur, afin que ce vœu puisse être adopté, invite les élus communistes qui l'ont déposé à l'amender, en indiquant de conditionner le renouvellement de la convention d'habilitation à l'exécution complète par le gestionnaire et dans les délais impartis des obligations qui lui sont énoncées par le courrier du 30 décembre 2008.

L'orateur ajoute que les élus disposent de la liste des établissements qui voient leur convention renouvelée et que cet E.H.P.A.D. n'y figure pas.

Mme BECKER indique qu'elle accepte la proposition de Mme CAPELLE.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le voeu n°2 G ainsi amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 80 G.

Il est adopté.

Vœu n°3 G déposé par M. VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'accès des personnes handicapées à l'école Foyatier, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement.

Mme PIGEON souhaite que des travaux soient rapidement engagés à l'Ecole Foyatier afin de permettre l'accès des personnes handicapées aux deux bureaux de vote prévus pour les élections européennes dans cette école.

Mme DUBARRY rappelle qu'il existe 900 bureaux de vote à Paris et que 550 sont accessibles parce que ce sont des bâtiments récents, des écoles qui ont déjà été rendues accessibles, de plus 350 le sont le jour des élections par des aménagements temporaires qui sont réalisés par les services de la Ville et 85.000 euros ont été consacrés en 2008 à l'achat de matériel pour compléter cette accessibilité. L'orateur indique que, malgré tout, il reste encore une dizaine de bureaux inaccessibles, dont les bureaux de vote de l'école Foyatier.

L'orateur annonce que cette école fera l'objet d'un traitement avant le 4 juin prochain, de façon à ce que, comme l'exprime la loi de 2005, les personnes en situation de handicap soient des citoyens comme les autres.

L'orateur estime qu'il faudra avoir une réflexion sur d'autres types d'accessibilités, pour en arriver à l'accessibilité universelle : du braille sur les tables de vote, des bulletins témoins ou un modèle de bulletin en braille, etc.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°3 G.

M. BOURNAZEL indique que son groupe votera ce vœu, puisqu'il a été déposé par lui-même et le groupe UMP au Conseil d'arrondissement. L'orateur aurait souhaité que Mme PIGEON le signale, car sur un tel sujet, c'est l'unanimité, comme en Conseil d'arrondissement, qui prévaut.

L'orateur relève que ce vœu est présenté comme celui de la majorité du Conseil d'arrondissement du 18e, alors qu'il a été présenté d'abord par l'opposition et lui-même en Conseil d'arrondissement. L'orateur souhaiterait que cela soit signalé et ne trouve pas correct la récupération des vœux présentés par l'opposition en Conseil d'arrondissement.

L'orateur ajoute que les réponses de Mme DUBARRY lui conviennent très bien, et que son groupe votera ce vœu, en espérant que la prochaine fois l'opposition soit mieux traitée.

Mme STIEVENARD, présidente, fait remarquer que dans la mesure où le vœu a été repris, on peut estimer que c'est une bientraitance, et M. BOURNAZEL a pu faire sa mise au point.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°3 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°4 G déposé par Mmes WIEVIORKA, CHARNOZ, M. DUCLOUX et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir des Centres d'adaptation psycho-pédagogique (C.A.P.P.).

Mme STIEVENARD, présidente, indique que le vœu n°4 G est retiré de l'ordre du jour.

Vœu n°5 G déposé par Mmes ARROUZE, BECKER, BIDARD, M. BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la réglementation discriminatoire concernant le don du sang.

Vœu n°5 G bis déposé par l'Exécutif.

M. BROSSAT rappelle qu'un arrêté pris le 14 janvier dernier par Mme BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé, précise que tout homme ayant eu des relations sexuelles avec un autre homme ne peut donner son sang donc cette réglementation revient à considérer la population homosexuelle comme, a priori, dangereuse pour les autres.

L'orateur considère que cette décision se justifie d'autant moins que les besoins en sang augmentent d'environ 3 % par an et que le niveau des stocks baisse, passant pour le stock de globules rouges de 13 jours à 8 jours en Ile-de-France.

L'orateur ajoute que cette réglementation, que cet arrêté propose de reconduire, a été dénoncée à plusieurs reprises comme discriminatoire par le Comité consultatif national d'éthique en 2002 ainsi que par la H.A.L.D. (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) en 2006.

L'orateur souhaite que le Maire de Paris s'adresse à la Ministre de la Santé, afin qu'elle revienne sur cette décision qui constitue une forme de discrimination parmi les individus qui souhaitent donner leur sang.

M. LE GUEN indique qu'il partage l'émotion qui a été celle de ceux qui ont entendu l'énoncé de cette décision sans les explications et les précautions qu'il aurait été utile d'apporter sur un sujet qui est évidemment très compliqué.

L'orateur estime qu'il s'agit d'un conflit entre deux principes éthiques, le principe de précaution qui vise à privilégier la sécurité sanitaire et celui du refus des politiques de discrimination et de stigmatisation.

L'orateur propose de retenir le principe de sécurité sanitaire sans pour autant négliger le principe de lutte contre les discriminations et stigmatisations.

L'orateur rappelle que, lors du don du sang, il n'es pas possible d'avoir des éléments d'analyses biologiques qui donnent la sécurité à 100 % sur la qualité du don, c'est pourquoi, sur les recommandations de l'O.M.S. et dans le cadre des politiques de sécurité sanitaire, il a été décidé de faire en sorte qu'au-delà de ces analyses biologiques, il y ait une politique qui vise à essayer d'interroger les personnes sur les problèmes de comportements à risques et par un système d'autoévaluation.

L'orateur ajoute que, dans ce système d'autoévaluation, plusieurs comportements à risques sont mis en évidence, et notamment les rapports non protégés avec des partenaires hétérosexuels ou homosexuels, là où la chose devient compliquée, c'est qu'au-delà de la problématique de comportement à risques, cela amène à retenir la notion de population à risques.

L'orateur précise que lors de l'interrogatoire de la personne concernée, il est demandé si cette personne a des comportements avec des partenaires autres, or la personne qui répond à ce questionnaire répond pour elle-même et elle ne peut pas répondre pour son partenaire, cela pose donc le problème de la fidélité et des rapports qui peuvent exister en dehors d'un lien de couple ou de vie en couple.

L'orateur ajoute que le taux de prévalence du V.I.H. dans la population hétérosexuelle est assez faible, tandis que dans la population homosexuelle, malheureusement encore aujourd'hui, il est plus élevé que dans la population hétérosexuelle.

L'orateur indique que lorsque sont combinés les risques liés à l'analyse biologique, les risques liés à l'infidélité, et les taux de prévalence, il y a un consensus général, y compris dans les associations concernées, notamment à AIDES, pour considérer que le risque est alors singulièrement augmenté, c'est pourquoi des décisions ont été prises en vue de privilégier cette option en matière de sécurité sanitaire.

L'orateur fait remarquer qu'il y a eu problème et interpellation, notamment de la H.A.L.D.E. et du comité d'éthique, car la méthode qui a été employée par l'établissement français du sang ne s'est pas toujours accompagnée des principes d'explication et de lutte contre toute forme de discrimination, c'est-à-dire que la procédure d'autoévaluation se fait souvent d'une façon choquante, et en tout cas sans précautions suffisantes.

L'orateur souhaite par le vœu n°5 G bis que le Maire de Paris interpelle la Ministre de la Santé afin que les conditions d'un large débat éthique et démocratique, public et transparent, soient assurées autour des questions de sécurité sanitaire, qu'elle saisisse les associations concernées et le Conseil national du SIDA pour avis, qu'elle envisage, avec

l'Etablissement français du sang, les pistes d'amélioration de son questionnaire qui, sans compromettre les obligations de sécurité sanitaire, réduisent son caractère stigmatisant ou discriminant.

M. BROSSAT estime que le voeu de l'Exécutif ne va évidemment pas aussi loin qu'il l'aurait souhaité mais ouvre au moins la voie à un débat sur ce sujet.

L'orateur indique que le voeu n°5 G est retiré et que son groupe votera le voeu de l'Exécutif tout en se battant pour en finir avec cette réglementation discriminatoire.

Mme DUBARRY regrette que M. BROSSAT ait retiré son voeu parce qu'elle pense que les deux vœux se complétaient d'une façon politique satisfaisante, d'ailleurs son groupe aurait voté les deux vœux.

L'orateur fait remarquer que les taux de prévalence, dans d'autres types de populations, sont aussi importants, et il faut imaginer le tollé qu'aurait provoqué le questionnaire si des questions d'origines ethniques ou ce type de choses avaient été mentionnées. L'orateur considère qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait deux poids et deux mesures : soit il y a un vrai problème technique et dans ce cas, il faut ouvrir toutes les pistes de réflexion de façon à avoir une véritable sécurité sanitaire, soit on ne le fait pas parce que cela veut dire qu'il y a de la discrimination.

L'orateur ajoute que c'est d'ailleurs ce que préconise le communiqué de presse du parti socialiste sur ce sujet. L'orateur estime que c'est un acte politique fort et regrette que l'Exécutif parisien ne pose pas le même acte politique fort. L'orateur annonce que son groupe votera le voeu de l'Exécutif, mais par défaut.

M. BOURNAZEL indique que son groupe ne peut que s'opposer à la stigmatisation et aux discours caricaturaux, cependant, le voeu de M. BROSSAT n'évoquait pas les obligations de sécurité sanitaire. L'orateur estime que M. BROSSAT ne peut pas faire de tels voeux excessifs et caricaturaux.

L'orateur annonce que son groupe se rangera à la sagesse de M. LE GUEN qui ouvre le débat, en effet, il faut lutter contre les discriminations, mais il n'est pas possible en l'état de ne pas tenir compte de l'avis de scientifiques et d'experts. L'orateur ajoute que son groupe votera le voeu de l'Exécutif.

M. CAFFET considère que ce débat oppose deux logiques absolument implacables, celle des discriminations, qu'il faut combattre et qu'il faut éviter, et celle du principe de précaution et de considération de politique sanitaire.

L'orateur estime qu'entre les deux, il faut trouver un équilibre et un juste milieu, sans privilégier ni l'une, ni l'autre. L'orateur indique que son premier sentiment était d'épouser la logique du combat contre les discriminations, mais après en avoir discuté avec M. LE GUEN, il lui est apparu qu'il n'était pas possible d'ignorer l'un des deux principes en favorisant l'autre et que le voeu de l'Exécutif est le plus juste qu'il soit possible d'adopter aujourd'hui.

L'orateur annonce qu'il demande aux membres de son groupe de voter pour ce vœu qui vise à ouvrir le débat.

M. POZZO di BORGO estime que, dans cette affaire, il y a la nécessité d'avoir une vision de professionnel, ce qui amène son groupe à soutenir la position de M. LE GUEN, qui est médecin.

L'orateur annonce que son groupe votera le vœu de l'Exécutif car il trouve qu'il est raisonnable, en effet, cela nécessite un débat et M. LE GUEN le propose.

L'orateur ajoute que son groupe, comme le groupe U.M.P., votera ce vœu n°5 G bis.

M. BROSSAT souligne que voter un vœu, à l'unanimité des groupes du Conseil de Paris, demandant qu'on ait enfin un débat sur cette question n'est pas banal, et il souhaite que les élus mesurent la portée de ce qu'ils sont est en train de faire.

L'orateur estime que l'on aurait dû maintenir le vœu initial, mais il insiste sur le fait que ce que les élus sont en train de faire est important, que c'est bien et que cela fera avancer le débat sur cette question.

M. LE GUEN se déclare en accord avec les propos de M. BROSSAT.

L'orateur indique à M. POZZO di BORGO, malgré son soutien, que la chose la moins importante est la parole du médecin qui n'a pas à entrer en ligne de compte, en effet, il faut mesurer ce qui est de l'ordre des faits et de la science et ce qui est de l'ordre du débat idéologique.

L'orateur souligne que ce qui est de l'ordre du débat idéologique et qui est parfaitement légitime, c'est la volonté de lutter contre les stigmatisations et contre les discriminations, et ce qui est de l'ordre de la rationalité et des faits, ce sont malheureusement les données épidémiologiques, et un certain nombre de

données qui prêtent à fonder une décision de sécurité sanitaire.

L'orateur précise qu'une fois que la décision est fondée en termes scientifiques, elle ne peut pas se permettre d'exister en tant que telle, elle doit exister dans le cadre d'un débat éthique, parce qu'il y a effectivement affrontement entre deux principes éthiques qui méritent d'être exposés et qui méritent d'être discutés.

L'orateur ajoute qu'en effet, s'il n'y a pas ce débat démocratique entre des principes éthiques qui ont chacun leur raison d'être, mais qu'il faut arbitrer, la tentation va être de dire : on applique le principe qui, en l'occurrence, s'applique de façon supérieure, c'est-à-dire celui de la sécurité sanitaire, et on oublie l'autre principe qui est celui de la lutte contre les stigmatisations.

L'orateur considère que c'est par le débat éthique et par le débat démocratique, qu'on a les moyens de relier ce qui est, dans un premier temps, contradictoire, à savoir l'exigence de sécurité sanitaire et la nécessité d'avoir une attitude très claire sur le combat contre les stigmatisations et contre les discriminations.

L'orateur estime que le vœu n°5 bis déposé par l'Exécutif, après discussion avec M. BROSSAT, reprend ces différents éléments et prend acte d'un débat au sein du Conseil et de la volonté de porter ce débat devant la société.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°5 G bis déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°6 G déposé par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la climatisation de l'hôpital Bichat, dans le 18e arrondissement.

M. BROSSAT fait remarquer qu'à l'hôpital Bichat, situé dans le 18e arrondissement, des températures atteignant 10 degrés ont été relevées au cours des dernières semaines, et en particulier quand il a fait très froid.

L'orateur estime que cette situation est intenable pour les patients, mais aussi pour les salariés de cet hôpital.

L'orateur indique que ce vœu, voté d'ailleurs à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du 18e, vise à ce que le Maire de Paris interpelle la Ministre de la Santé pour que cette situation change et que, dans les plus brefs délais, la climatisation de l'hôpital Bichat puisse être réparée.

M. LE GUEN estime que ce vœu est parfaitement légitime.

L'orateur rappelle que, depuis 2006, malgré les travaux très lourds qui ont été engagés pour plus d'un million d'euros, les problèmes de climatisation n'ont pas été résolus.

L'orateur considère que la question fondamentale est de savoir si l'hôpital Bichat, qui a été construit au début des années 80, doit être rénové ou s'il faut, pour des raisons techniques, faire en sorte de reconstruire un hôpital Bichat.

L'orateur ajoute qu'à travers ce vœu on constate l'usure et les dysfonctionnements d'un certain nombre de bâtiments, qui n'ont pas été construits dans l'ensemble des normes aujourd'hui nécessaires, et l'usure prématurée de bâtiments qui sont soumis à une intensité particulière de travail.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°6 G.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°6 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°7 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de vigilance.

M. DUBUS indique que ce vœu concerne le comité de vigilance qui a été mis en place par l'Exécutif sous l'autorité de M. DOUTRELIGNE, le délégué général de la Fondation Abbé Pierre, afin d'évaluer la politique de solidarité de la Ville, pas seulement la politique du logement social mais toute la politique de solidarité.

L'orateur rappelle que ce comité a été annoncé lors du premier discours de mandature de M. le Maire, qu'il a été à nouveau confirmé lors du débat sur la politique du logement en avril, qu'il a été mis en place au mois de juin 2008 et que sa composition a été rendue publique, mais depuis le Conseil n'a aucune nouvelle de son action.

L'orateur souhaite que soient portées à la connaissance du Conseil de Paris les modalités de conduite des travaux de ce

comité de vigilance, et que le Conseil soit informé régulièrement de ce qui se passe dans ce comité de vigilance.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rappelle que le 5 juin dernier, Bertrand DELANOË a installé le premier comité de vigilance sur le logement et la solidarité à Paris, comité qui a pour mission de veiller au rythme de mise en œuvre des engagements du programme de la mandature et à la qualité des actions menées en faveur de logement et de la lutte contre l'exclusion.

L'orateur ajoute que ce Comité est effectivement présidé par M. DOUTRELIGNE, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

L'orateur estime que les expériences professionnelles, riches et diversifiées de ses membres, vont permettre au comité d'appréhender la globalité des politiques de solidarité, de veiller à la cohérence des actions et d'intégrer une intéressante dimension comparative grâce à la connaissance des réalisations des autres villes françaises ou étrangères.

L'orateur ajoute que les membres du comité de vigilance ont souhaité disposer d'une année pleine pour rendre leurs premiers avis et qu'au cours du premier semestre prochain,les élus seront tous convié à en prendre connaissance.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n°7 G.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°7 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°8 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'Espace insertion du 20e arrondissement.

M. BARGETON rappelle que ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement. L'orateur indique que le 20e, deuxième arrondissement en termes de population, est celui qui connaît le plus grand nombre d'allocataires du R.M.I., et les espaces insertion constituent une passerelle essentielle de remobilisation et d'orientation professionnelle pour les allocataires.

L'orateur fait remarquer que, du fait de l'exiguïté de ses locaux, le pré espace insertion installé rue Orfila n'accueille que la tranche de 25 à 31 ans et éventuellement de 31 à 35 ans et il ne peut accueillir tous les bénéficiaires potentiels. L'orateur ajoute qu'en attendant l'installation de l'espace insertion dans ses locaux définitifs, rue Buzenval, prévue au deuxième semestre 2011, les services de la Ville avaient repéré des locaux au pied d'un immeuble d'habitation situé 20 rue de la Justice, malheureusement, malgré des négociations, l'assemblée générale des propriétaires a voté contre les travaux de mise aux normes interdisant de fait la signature du bail, or, cette signature avait été votée en Conseil de Paris en décembre, puis cette installation était annoncée dans le programme départemental d'insertion.

L'orateur souhaite que soient explorées toutes les pistes possibles pour accueillir les allocataires dans de bonnes conditions avant l'installation définitive.

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rappelle que le Conseil avait effectivement autorisé lors de sa séance de décembre, la prise à bail d'un local pour y installer l'espace insertion du 20e arrondissement, malheureusement l'assemblée générale des copropriétaires a refusé de voter les travaux nécessaires dans le local au rez-de-chaussée qui était prévu pour cet espace insertion.

L'orateur indique qu'elle comprend parfaitement l'inquiétude des élus du 20e arrondissement dans ce contexte de crise économique et de mise en place du R.S.A., et il est très important de trouver de toute urgence une solution alternative afin d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux allocataire du R.M.I., bientôt du R.S.A., pour leur permettre de retrouver rapidement un emploi et de disposer de l'accompagnement social adéquat.

L'orateur rappelle que l'actuel pré espace insertion rue Orfila n'est pas suffisamment vaste.

L'orateur annonce que les services de la Ville de Paris ont immédiatement repris la prospection et une nouvelle opportunité semble avoir été trouvée.

L'orateur espère qu'il sera possible bientôt de voter l'autorisation de prise à bail de ces locaux. L'orateur émet un avis favorables au vœu n°8 G.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°8 G.

Il est adopté.

Vœu n°9 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration du collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.).

Mme PIGEON rappelle le souhait de la Municipalité du 18e de voir le collège Daniel Mayer intégré parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.). L'orateur ajoute que ce collège est situé en quartier "politique de la ville", en Zone d'éducation prioritaire, et il est placé entre un certain nombre de collèges qui sont tous en R.A.R., de plus, une part importante de ses élèves sont boursiers et les difficultés scolaires rencontrées par les élèves sont fortes, comme en témoignent les résultats du brevet du collège.

L'orateur souhaite avec insistance l'inscription de ce collège en R.A.R.

M. JULLIARD émet, au nom de M. CHERKI et de l'Exécutif, un avis très favorable pour ce voeu puisqu'il apparaît d'ailleurs que c'est une anomalie qu'il n'en fasse aujourd'hui pas partie.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°9 G assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n°10 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux incidents survenus au collège Boris Vian le 20 janvier 2009.

Mme GACHET rappelle que, le 20 janvier dernier, un incident grave a eu lieu au collège Boris Vian dans le 17e arrondissement, en effet, une assistante d'éducation et le gardien du collège ont été agressés, et ce dernier a été très sérieusement blessé.

L'orateur ajoute que les enseignants ont naturellement exercé leur droit de retrait suite à cet incident, et ont sollicité auprès du rectorat la tenue d'une table ronde avec tous les acteurs concernés. L'orateur précise qu'ils souhaitent une révision de la carte de l'éducation prioritaire, le classement en Z.E.P. du collège et la limitation des dérogations, et considèrent, à juste titre, que la politique d'assouplissement de la carte scolaire engagée par le gouvernement ne permet plus d'assurer une mixité au sein du collège.

L'orateur indique que les élus de gauche du 17e arrondissement ont fait adopter un vœu, lors du dernier conseil d'arrondissement, pour que la Ville de Paris soutienne les demandes de la communauté scolaire et que le Préfet de police assure un renfort visible de la police de proximité dans le quartier, car malgré les demandes d'Annick LEPETIT, députée de la circonscription, les moyens affectés restent notoirement insuffisants.

L'orateur fait remarquer que le rectorat a accordé la tenue d'une réunion de concertation, mais elle souhaite que le Maire de Paris saisisse le rectorat pour que cette table ronde débouche sur un soutien accru à cet établissement, notamment pour son classement en Z.E.P. et la limitation des dérogations accordées, et que le Préfet de police fournisse un bilan des effectifs de police sur le 17e et renforce la police de proximité dans le quartier, car les difficultés que rencontre le collège dépassent de loin son strict périmètre.

M. JULLIARD émet un avis favorable au vœu n°10 G et se félicite de l'initiative des élus du 17e à l'origine de ce vœu.

L'orateur estime que le collège Boris Vian nécessite une réponse adaptée et un engagement du rectorat plus important, notamment avec un objectif prioritaire qui est le classement en Z.E.P. de l'établissement.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°10 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

2009, DLH 2 G - Fixation des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre.

Vœu n°11 G déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Mme CHARNOZ indique que ce projet de délibération, qui fixe les enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétences en matière d'aide à la pierre, est d'une très grande importance.

L'orateur rappelle que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a permis au Département de Paris de se voir déléguer les compétences de l'Etat pour l'attribution des aides publiques, en

faveur notamment de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition de logements locatifs sociaux, ainsi que les aides en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

L'orateur ajoute qu'une convention de délégation de compétences a été signée entre le Département de Paris et l'Etat et, conformément à cette convention, il revient au Conseil de fixer par un avenant le montant de l'enveloppe allouée par l'Etat au Département de Paris pour 2009, tel est l'objet de ce projet de délibération.

L'orateur rappelle qu'à la demande de la Ville, l'objectif quantitatif prévisionnel pour le développement de l'offre de logements sociaux a été progressivement augmenté pour être porté à 6.000 logements sociaux par an, dont 400 au titre de l'A.N.R.U. pour la période 2007-2009.

L'orateur ajoute que l'avenant présenté, strictement conforme aux engagements pris par l'Etat pour cette période, porte sur une enveloppe prévisionnelle de 122 millions d'euros qui équivaut à une reconduction de l'enveloppe précédente, ce dont le Département se réjouit car avec un budget consacré au logement social en 2009, équivalent au budget 2008, malgré les annonces du plan de relance, c'est loin d'être facile.

L'orateur estime que cette enveloppe est loin d'être suffisante au regard de la volonté de financer 40.000 logements sociaux d'ici 2014, en effet, cet avenant ne prend pas en compte les objectifs fixés par la mandature de financer 40.000 nouveaux logements sociaux qui auraient dû se traduire par une hausse de la production annuelle de 800 logements.

L'orateur souhaite interpeller le représentant de l'Etat sur la nécessité absolue de mettre les actes et les annonces en phase, en portant l'ensemble de la délégation de compétences à 6.800 logements en moyenne, A.N.R.U. incluse, et en y affectant les moyens financiers correspondants.

L'orateur rappelle que le plan de relance ne peut avoir pour seul objectif de favoriser la création de logements sociaux en troisième couronne de l'agglomération parisienne ou dans les agglomérations où les logements de Robien vides se sont accumulés depuis cinq ans grâce aux généreux cadeaux fiscaux de l'Etat aux investisseurs privés.

L'orateur estime que l'action doit se concentrer dans les zones denses où la demande est forte et l'offre rare. L'orateur rappelle que Paris compte 115.000 demandeurs en attente, nombre élevé car Paris est victime de son succès, en effet, au cours des 12 derniers mois, le nombre de demandeurs parisiens a crû de 1,5 % tandis que celui des demandeurs vivant en banlieue mais souhaitant un logement à Paris décollait de plus de 25 %, sans doute est-ce à relier à l'absence de volontarisme des Départements voisins, notamment celui des Hauts-de-Seine, dont le nombre d'habitants inscrits sur les fichiers parisiens a doublé en sept ans.

L'orateur souhaite que l'Etat propose un nouvel avenant qui élève le niveau de la délégation d'aide à la pierre afin de permettre de financer 6.800 logements sociaux en moyenne par an à Paris.

M. LAMOUR fait remarquer que Mme CHARNOZ a parlé de 6.600 logements "financés" mais non pas construits.

L'orateur indique que son vœu vise à ce que, dans cet avenant, l'effort de construction à Paris soit porté au minimum à 50 %, alors que la phrase telle qu'elle est rédigée dans cet avenant est : "il faut que les projets de logements neufs et d'opérations lourdes de réhabilitation soient supérieurs à 40 % du total des logements financés avec l'objectif d'atteindre 50 %".

L'orateur rappelle qu'en préemptant à tour de bras à Paris, l'Exécutif crée un déficit en matière de logements privés qui augmente la spéculation sur le secteur privé, qui augmente le prix au mètre carré et qui, de fait, augmente les loyers, ce qui crée un vrai fossé entre le logement social et le logement dans le secteur privé et qui fait en sorte, petit à petit, de mettre des familles avec des revenus moyens en dehors de Paris.

L'orateur estime que le plan de relance, ce n'est pas de la préemption, c'est de la construction de logements, c'est-à-dire apporter une offre nouvelle en matière de logements sociaux. L'orateur ajoute que c'est l'objectif du vœu n°11 G. L'orateur annonce que son groupe sera très attentif dans la rédaction de la future convention de la délégation d'aide à la pierre, qui sera rédigée à l'orée de l'an 2010.

M. GAUDILLÈRE fait observer qu'à la suite des déclarations de M. LAMOUR, il a fait faire une enquête très précise sur les préemptions depuis 2001, et il en résulte que les préemptions se sont effectuées depuis 2001 à un prix moyen inférieur de moitié au prix du marché des immeubles anciens.

L'orateur pense que M. LAMOUR se souvient du tableau qu'il lui a fait parvenir à ce sujet.

M. MANO, rapporteur, rappelle qu'il s'agit d'un projet de délibération important et se félicite que l'Etat respecte sa signature.

L'orateur ajoute qu'au-delà de l'enveloppe qui est aujourd'hui déterminée, l'Exécutif entame des démarches extrêmement précises vis-à-vis des représentants de l'Etat pour trouver les moyens adéquats d'avoir un financement complémentaire de 800 logements sociaux afin de financer 6.800 logements par an.

L'orateur rappelle à M. LAMOUR qu'y compris de ses propres rangs vient souvent le souhait de voir la Ville agir dans des acquisitions directes par négociation, par voie de préemption d'immeubles soumis potentiellement aux ventes à la découpe, ce que l'Exécutif fait avec plaisir dès lors que cela correspond à deux choses essentielles : d'une part qu'ils se situent dans des arrondissements où il n'y a pas ou peu de logements sociaux et d'autre part pour préserver éventuellement du logement social de fait utile aux Parisiens à faibles ressources.

L'orateur fait observer que la formulation employée a fait l'objet de négociations avec le Préfet de Région et l'Exécutif n'est pas opposé, s'il le peut, à faire 55 ou 60 % de logements neufs, mais il faudrait pour cela que l'Etat ou les structures dépendantes de l'Etat mettent à disposition des terrains, par exemple, la S.N.C.F. n'a pas entamé les travaux de couverture des voies permettant de construire du neuf dans les cadences initialement prévues, et la localisation précise du futur TGI n'est pas connue.

L'orateur reconnaît un certain réalisme aux représentants de l'Etat à considérer que Paris n'est pas un territoire comme un autre, et ils sont conscients des efforts de la Ville de Paris, c'est pourquoi ils ont accepté la formule que celle-ci a proposée.

L'orateur estime qu'il faut se réjouir d'avoir 122 millions d'euros tout en constatant qu'au niveau régional, il y a une baisse sensible des crédits avec une augmentation de l'objectif quantitatif, ce qui mettra vraisemblablement les départements limitrophes en difficulté par rapport à un objectif qui lui semble assez irréaliste.

L'orateur émet un avis défavorable au vœu n°11 G.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°11 G, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 2 G.

Il est adopté.

(La séance, suspendue le lundi 2 février 2009 à 17 h, est reprise le mardi 3 février 2009 à 9 h 05 mn, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président).

2009, DASES 86 G - DDEE 8 G - Approbation du programme départemental d'insertion pour 2009.

M. LE PRÉSIDENT indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement n°1 G déposé par l'Exécutif. L'orateur fait remarquer que la période actuelle est particulièrement douloureuse, en effet, la dureté de la crise sociale a amené le Département à inscrire 56 millions d'euros au budget primitif 2009 pour les dispositifs d'insertion et d'aide à l'emploi.

L'orateur indique que l'objectif du plan d'insertion est le retour à l'emploi des allocataires du R.M.I.

L'orateur fait observer que c'est le sens de la politique de l'Exécutif depuis huit ans et qu'elle a déjà produit des résultats, ainsi en 2001, 12 % seulement des allocataires parisiens du R.M.I. avaient signé un contrat d'insertion, désormais, ils sont 47 %.

L'orateur rappelle qu'en 2008, l'objectif de 8.000 retours à l'emploi a été atteint et c'est pourquoi, pour 2009, il fixe comme objectif le chiffre minimum de 9.000, d'ailleurs, les crédits consacrés à l'insertion professionnelle augmentent cette année de 1,3 million d'euros.

L'orateur annonce qu'il est prévu davantage de formations vers des métiers porteurs, et aussi un recours plus important à des organismes privés de placement et un développement de l'économie solidaire.

L'orateur ajoute qu'un soutien particulier sera apporté aux artistes, en effet, mille d'entre eux, allocataires du R.M.I., seront

accompagnés de façon à ce qu'ils puissent réaliser leur vocation ou, s'ils le souhaitent, se réorienter et remercie M. TORRETON d'avoir accepté de présider ce dispositif.

L'orateur souligne qu'aider les personnes les plus exposées aux conséquences de la crise représente une tâche particulièrement exigeante, tâche d'autant moins facile que l'Etat n'aide pas le Département, en effet, la dette de l'Etat à l'égard des Parisiens est de 123 millions d'euros au seul titre du R.M.I.

L'orateur ajoute qu'il le rappellera inlassablement, et annonce qu'il sera très vigilant sur les transferts financiers qui accompagneront la mise en place du R.S.A.

L'orateur insiste sur le fait que la solidarité est la priorité de l'Exécutif et remercie tout particulièrement Mme TROSTIANSKY, M. SAUTTER, et Mme DAGOMA pour l'efficacité et la conviction de leur travail.

M. CARON-THIBAULT indique qu'en 2008, il rappelait que plus de 7.400 "R.M.istes" ne l'étaient plus suite à leur retour à l'emploi.

L'orateur ajoute que si la dette de l'Etat à l'égard du Département s'élevait à 123 millions d'euros depuis 2004, le Département, quant à lui, pouvait porter à son crédit, 85 % des allocataires suivis dans le cadre de processus innovants d'accompagnement vers le travail, doublement des retours à l'emploi et de ce fait, baisse du budget des allocations versées au titre du R.M.I.

L'orateur indique que parce que la crise économique commence à avoir un impact sur Paris, et même si Paris reste en dessous de la moyenne nationale, et même francilienne, du taux de chômage, Paris commence à connaître les premières conséquences avec une progression de 1,4 % du nombre de chômeurs, tandis que le nombre d'offres d'emplois diminue avec une baisse de 29 % enregistrée pour la fin de l'année 2008. L'orateur relève qu'à ce contexte, s'ajoute l'arrivée du revenu de solidarité active et sa logique de droits et devoirs, qui nécessite une très grande mobilisation du secteur social, alors même que l'Etat en réduit les crédits.

L'orateur note que dans un même moule, devront être coulés les 50.000 allocataires parisiens du R.M.I., les 4.500 de l'A.P.I. et au moins 50.000 travailleurs pauvres.

L'orateur indique qu'encouragé par les résultats obtenus suite aux orientations suivies depuis 2004, l'objectif de 12.000 retours à l'emploi, grâce aux mesure du P.D.I., en 2014 est loin d'être infaisable, à condition de renforcer le maillage et les équipes d'acteurs sociaux déjà existants au profit des Parisiens les plus modestes.

L'orateur annonce que, suite au vote de ce P.D.I., 300 places supplémentaires de formation pour "R.M.iste" aux métiers aujourd'hui les plus demandés, essentiellement dans le service à la personne, seront ouvertes, avec un dispositif de passerelle linguistique destiné à ceux pour qui la langue est un obstacle au retour à l'emploi, ce sera aussi la reproduction de deux dispositifs ayant fait leurs preuves : le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi dans les 18e et 19e arrondissements et l'Ecole de la Deuxième Chance dans le 20e arrondissement pour jeunes sans qualification.

L'orateur ajoute que mobiliser les acteurs sociaux, c'est aussi créer des emplois d'utilité sociale dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, c'est la raison pour laquelle sera lancé un appel à projets d'entreprises d'insertion et seront créées trois nouvelles coopératives d'activité et d'emploi.

L'orateur estime que mobiliser les acteurs sociaux permettra d'apporter un accompagnement efficace aux 8.000 artistes bénéficiaires du R.M.I., et, afin de prendre en compte la spécificité de leur profil et de leur secteur d'activité, une plate-forme pour favoriser leur retour à l'emploi sera créée pour assurer une veille sur la disponibilité dans ce secteur et les aider soit à développer sur un temps donné leur projet artistique soit à se reconvertir.

L'orateur indique que le second volet du plan concerne le soutien que le Département se doit d'apporter à ses entreprises en période de crise, en effet, la position de client du Département lui donne des responsabilités vis-à-vis des P.M.E. qui sont un vivier d'emplois qu'il faut développer et surtout protéger en temps de crise, afin d'éviter les licenciements, risquant à terme d'augmenter le taux des allocataires du R.M.I.

L'orateur ajoute que la première action sera préventive, en effet, afin de limiter autant que faire se peut les fermetures des P.M.E., elles recevront, en 2009, 20 % du montant des marchés passés, le doublement de la participation du Département au fonds des garanties des P.M.E. "Paris Finance Plus" permettra aux entreprises d'accéder plus facilement aux crédits par des garanties d'emprunts doublées, enfin, pour les entreprises les plus fragiles, des dispositifs de type "Point Info Conseils" seront ouverts dans les Espaces Commerce Artisanat, en partenariat avec la C.C.I.P. et le Tribunal de commerce.

L'orateur annonce que le cadre pluriannuel d'investissement pour Paris étant aujourd'hui connu, 8,3 milliards d'euros seront investis dans le logement, le tramway ou encore les activités dépendant du Plan climat.

L'orateur souligne que les P.M.E. innovantes seront soutenues fortement, afin de leur permettre de se faire connaître des donneurs d'ordre et acheteurs, c'est pourquoi les rencontres express de type "speed dating" organisées dans le cadre du Pacte P.M.E. seront renouvelées,et pallèlement à cela, une agence de l'innovation sera créée en 2009, afin de donner de la visibilité et de nouvelles opportunités sur la scène internationale aux plus innovants des entrepreneurs.

L'orateur estime que ce Plan départemental d'insertion de 56 millions d'euros, avec en objectif le retour de 9.000 personnes à l'emploi, se traduira par un parcours d'insertion amélioré, par ailleurs, l'originalité de ce dispositif réside aussi dans le fait qu'il se conjugue avec la mobilisation par le Département des P.M.E., afin de prévenir l'entrée dans le chômage, et donc dans le risque du R.M.I.

L'orateur ajoute que, face à un gouvernement qui ne prévoit que 26 milliards d'euros pour une soi-disant relance, qui va se faire apparemment sans aucune proposition pour le pouvoir d'achat et la consommation et face à l'instauration du R.S.A. avec, d'un côté, des droits et des devoirs naturellement très contraignants et, de l'autre, une absence totale du financement des associations de réinsertion sociale, il est du devoir d'une collectivité locale aussi importante que Paris de prendre ce genre de disposition, car cela permet à une politique sociale de marcher sur ses deux pieds par l'amélioration des parcours d'insertion et le développement des emplois accompagnés, et de compter sur ses deux bras à travers le soutien aux viviers d'emplois et le support aux entreprises partenaires.

M. GAREL fait remarquer que ce programme départemental d'insertion est présenté dans un contexte difficile, certes, il est possible de constater cette année une diminution du nombre d'allocataires parisiens du R.M.I., 51.400 cette année contre plus de 54.000 l'an passé, mais, malheureusement, une forte augmentation du chômage est à prévoir.

L'orateur ajoute que, confronté à l'aggravation de la crise sociale, l'Etat a fait le choix du désengagement, délaissant les populations les plus précaires, et cette démission de l'Etat face à l'urgence sociale pèse sur la Ville, puisque la dette cumulée de l'Etat au titre du R.M.I. dépasse les 100 millions d'euros.

L'orateur considère comme indispensable que la Ville renouvelle en 2009 l'effort consenti l'année précédente, avec une enveloppe de 56 millions d'euros pour le programme départemental d'insertion.

L'orateur salue les actions et mesures entreprises par le Département pour l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du R.M.I., ceux qui ont le plus de mal à obtenir un emploi.

L'orateur estime qu'il faut prendre en considération l'aggravation des difficultés de ces Parisiens qui appelle une augmentation des efforts consentis en matière d'insertion, d'ailleurs il note avec intérêt la hausse de 10 % du budget consacré à la réinsertion par l'emploi. L'orateur, cependant, s'interroge : fallait-il que cette augmentation se fasse au détriment du budget consacré à l'insertion par le logement, en effet, l'insertion sociale ne peut se concevoir d'un point de vue strictement économique, car, même si elle passe par l'emploi, l'emploi ne protège malheureusement plus de l'exclusion.

L'orateur souhaite donc que ce nouveau programme départemental soit destiné à lutter contre l'ensemble des types d'exclusion, qu'il s'agisse d'accès aux logements décents, à la santé ou encore à la formation.

L'orateur constate que, conformément à une demande formulée par "Les Verts" de longue date, ce P.D.I. 2009 prévoit une innovation remarquable avec Paris Logement, dispositif d'aide au logement destiné aux ménages à revenus modestes qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus au paiement du loyer, mais s'inquiète fortement de la baisse globale des crédits programmés pour l'insertion pour le logement, en effet, en 2009, c'est plus de un million d'euros en moins par rapport à 2008 et ce, alors que le logement est un besoin prioritaire des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'orateur relève que la qualité de la prise en compte des besoins des allocataires sans domicile fixe pose question, en effet, environ 1.860 S.D.F. seraient suivis par les permanences d'accueil social, or, il est estimé que ce sont plus de 10.000 personnes qui vivent à Paris sans domicile fixe.

L'orateur considère que la création d'un poste de délégué aux actions en faveur des S.D.F. est une bonne chose, mais la prise en charge des S.D.F. nécessiterait la mise en place d'une mission spécifique de plus grande

envergure, pour cela il faut fixer des buts communs à l'ensemble des acteurs de la politique sociale, Etat, Département et Ville, et coordonner leurs actions menées sur le territoire parisien.

L'orateur constate que la coordination entre l'Etat et le Département étant déjà laborieuse et défaillante, en matière de politique d'insertion, il s'interroge sur les modalités de mise en oeuvre du Revenu de solidarité active.

L'orateur se félicite que l'économie sociale et solidaire soit intégrée dans le P.D.I. et que les actions prévues soient amplifiées par rapport à l'an passé, mais il semble que les potentialités offertes par le développement de l'économie sociale et solidaire sont sous-estimées, en effet, elle permet dans le cadre de coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations de promouvoir une réinsertion sociale qui renforce le lien en même temps qu'elle assure l'autonomie matérielle des bénéficiaires. L'orateur souhaite également qu'une attention particulière soit portée aux glaneurs et aux biffins qui se multiplient à Paris.

L'orateur considère que l'Observatoire social pourrait être un outil d'aide efficace à la décision politique en analysant de la manière la plus fine possible les réels besoins des publics. L'orateur souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet d'observatoire et propose que les élus et les allocataires y soient associés, cette demande est d'ailleurs en accord avec l'une des priorités fixées par ce nouveau P.D.I. : associer des allocataires à la définition et à l'évaluation des actions prévues dans le P.D.I.

L'orateur salue l'approche territoriale de proximité adoptée par le Département, mais s'interroge sur l'efficacité de cette approche si chaque territoire n'est pas doté des outils et des personnels adaptés à ses besoins, et propose qu'un schéma directeur de l'aide d'insertion soit défini afin que chaque territoire voie les moyens alloués en fonction du nombre de R.M.istes et des problématiques identifiées.

L'orateur annonce que son groupe votera ce projet de délibération, même s'il est vrai qu'il aurait souhaité un P.D.I. plus ambitieux, qui permette à chaque Parisien de mieux vivre dans une ville solidaire, cadre d'un développement équitable et durable.

M. BROSSAT insiste sur le fait que le programme départemental d'insertion pour 2009 intervient dans un contexte économique fortement dégradé, en effet, la faillite du capitalisme de casino, dont son groupe dénonce depuis longtemps les dangers, touche maintenant l'économie réelle.

L'orateur ajoute que trois indicateurs concernant la Ville de Paris mettent en évidence l'importance de cette crise, le nombre d'offres d'emplois proposées par l'A.N.P.E. en octobre 2008 qui est inférieur de 14 % à celui d'octobre 2007, une augmentation de plus de 22 % des jeunes demandeurs d'emploi par rapport à la même période, et enfin une hausse des procédures collectives de licenciements au nombre de 22 pour le seul mois d'octobre 2008 contre 22 procédures pour l'ensemble du troisième trimestre.

L'orateur estime que le plan de relance du Gouvernement ignore volontairement les exigences du monde du travail, en revanche, le Gouvernement sait se montrer plus que généreux pour sauver les intérêts privés des banquiers, mais refuse d'honorer sa dette de 300 millions d'euros à l'égard de la collectivité parisienne, dont plus de 100 millions d'euros au titre du transfert du R.M.I., d'ailleurs, ce chiffre de 360 milliards d'euros pour les banques est à mettre en regard des 1,5 milliard d'euros prévus pour le financement du R.S.A. prélevé sur l'épargne, mais pas sur celle des plus riches protégés par le bouclier fiscal.

L'orateur rappelle qu'à l'inverse, à Paris la majorité de gauche engage avec détermination le Plan départemental d'insertion pour 2009 et met résolument le cap sur la solidarité.

L'orateur indique que le dispositif d'insertion bénéficiera pour 2009 de 56 millions d'euros de crédit, et la part consacrée aux mesures d'insertion professionnelle se chiffre à 10,8 millions d'euros, soit une hausse de 10 %.

L'orateur ajoute que l'efficacité de la politique départementale d'insertion menée par la majorité à Paris se manifeste d'abord par un chiffre, celui de la baisse sensible des allocataires parisiens du R.M.I. passant de 54.500 en 2007 à 51.400 en 2008, et au taux très élevé de contractualisation : 87 % des allocataires bénéficient d'un suivi par les structures de la Ville ou par les associations inscrites dans le P.D.I.

L'orateur souligne le rôle remarquable des associations partenaires du P.D.I.

L'orateur s'interroge sur le futur des allocataires bénéficiaires du R.M.I. depuis plus de trois ans et âgés de plus de 50 ans, en effet, le P.D.I. prévoit de réduire sensiblement le nombre de leurs dossiers à la charge des associations.

L'orateur approuve la consolidation dans le P.D.I. 2009 du service d'appui santé en direction des professionnels sociaux qui les aident à mieux prendre en charge les allocataires en souffrance psychologique et à les orienter vers des prises en charge spécifiques si nécessaire.

L'orateur approuve également l'augmentation notable des moyens financiers attribués aux permanences sociales d'accueil destinées aux allocataires sans domicile fixe, en effet, les sans domicile fixe sont ceux dont le processus d'insertion est le plus aléatoire et un suivi individuel renforcé s'avère fondamental pour eux, par ailleurs, le R.M.I. sera bientôt remplacé par le R.S.A., lequel rend obligatoire la recherche d'emploi.

L'orateur fait remarquer que cette obligation faite à cette catégorie d'allocataires, les S.D.F., très éloignés des contraintes liées à une démarche de recherche d'emploi, les expose directement au risque d'une radiation et d'une perte d'allocation. L'orateur constate que : traquer des personnes qui reçoivent 447 euros par mois pour survivre, décidément, le sarkozysme n'est pas un humanisme.

L'orateur estime qu'il est d'un grand intérêt d'associer les allocataires à la définition et à l'évaluation des actions prévues par le P.D.I.

L'orateur rappelle que la droite a coutume de stigmatiser les allocataires en les présentant comme des assistés, au contraire, l'Exécutif choisit d'inscrire les allocataires dans un rôle actif au sein du dispositif P.D.I. et, ainsi, favoriser une reprise de confiance en eux-mêmes.

L'orateur salue la décision de mobiliser les Missions locales pour prévenir l'entrée des jeunes dans le R.M.I., en effet, ces structures remplissent leur mission au service des jeunes de 16 à 25 ans avec une réelle efficacité : le nombre de retours à l'emploi parmi les jeunes suivis a augmenté de près de 30 % entre 2006 et 2007 et l'objectif fixé par les conventions pluriannuelles d'objectifs, à savoir 35 % de retour à l'emploi, a été atteint, donc, il serait souhaitable que des efforts encore plus conséquents puissent être consentis en faveur des missions locales.

L'orateur émet des réserves sur le projet de délibération visant à prolonger les deux marchés d'accès direct à l'emploi confiés à "Manpower" et "Adecco", en effet, il ne partage pas l'appréciation selon laquelle "cette prestation donnerait de bons résultats", l'objectif minimum de 500 allocataires suivis par ces deux sociétés n'a pas été atteint, contrairement aux objectifs fixés et atteints par les missions locales.

L'orateur rappelle que ces sociétés d'intérim s'épanouissent dans la précarité et exploitent ceux qui y sont confrontés, en particulier les travailleurs sans-papiers.

L'orateur indique que le R.S.A. remplacera le R.M.I. et prétend encourager la reprise d'activité en cumulant revenu à temps partiel et une fraction de R.M.I. ; l'orateur dénonce une mesure qui conditionne une aide à une reprise d'activité, n'importe quelle activité, à n'importe quelle condition, alors que le travail se fait rare, comme l'indique la baisse de 14 % des annonces de l'A.N.P.E. à Paris.

L'orateur estime que le Gouvernement devrait plutôt mettre à l'ordre du jour une hausse des minima sociaux et il n'accepte pas que l'on oppose de soi-disant caisses vides à cette exigence, alors que l'on prête tant d'argent aux banques, néanmoins, le R.S.A. a été voté par le Parlement et le Département doit maintenant le mettre en œuvre.

L'orateur se déclare favorable aux actions de la collectivité parisienne inscrites dans le P.D.I., en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales, visant à se mettre en contact avec les foyers allocataires, en vue d'anticiper la mise en œuvre du R.S.A., et indique que sa vigilance portera sur le financement des 4.500 allocataires parents isolés intégrés dans le R.S.A., financement qui doit être assuré par l'Etat.

L'orateur fait remarquer que le R.S.A. n'est pas seulement une mesure injuste, mais elle entraîne également d'énormes difficultés de gestion, notamment pour les Caisses d'Allocations Familiales de Paris, d'ailleurs, la Caisse nationale d'allocations familiales a demandé au Gouvernement l'attribution d'urgence de 2.000 agents supplémentaires pour assurer cette surcharge de travail, mais n'en a obtenu que 1.000.

L'orateur annonce que son groupe votera ce Plan départemental d'insertion.

M. GIANNESINI estime que ce projet est certainement noble dans l'intention, mais relativement incomplet, voire creux, pour ce qui est de la concrétisation de certaines actions et surtout assez peu novateur.

L'orateur salue l'intention du Département de structurer ses actions en faveur de l'insertion, selon les publics d'allocataires de minima sociaux, mais il est dommage de s'arrêter à un seul type de public, les allocataires artistes.

L'orateur relève le manque de transparence de l'Exécutif qui ne donne pas de véritable

bilan d'activité des structures d'accueil et d'accompagnement des allocataires du R.M.I. ainsi que des Maisons du développement économique et de l'emploi, des commissions territoriales et des commissions locales d'insertion.

L'orateur rappelle qu'au sujet de la prétendue dette accumulée par l'Etat depuis le transfert du R.M.I. au Département, Mme LAGARDE est intervenue sur cette question lors du débat sur les orientations budgétaires 2009 et du débat sur le budget 2009, et s'agissant du R.M.I., l'Etat verse 234 millions d'euros à Paris, et même 260 compte tenu des hausses de dépenses constatées après 2004 et de l'effort supplémentaire de l'Etat qui a suivi, auxquels s'ajoutent les 90 millions d'euros d'augmentation des recettes de la T.I.P.P. venus compenser le transfert du R.M.I., soit une dépense de l'Etat pour Paris estimée à près de 300 millions d'euros donc s'agissant de la compensation financière des transferts de compétences qu'il a opérés, l'Etat a respecté ses obligations constitutionnelles à la lettre et il est même allé au-delà.

L'orateur considère qu'en matière de transfert de compétences, il est fondamental que les collectivités se responsabilisent, notamment en termes de gestion financière et le Plan départemental d'insertion pour 2009 est satisfaisant sur un point : la mise en place le 1er juin prochain du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) voulu par M. FILLON et M. HIRSCH et que la gauche a combattu au Parlement, pire, n'a pas voté, alors que ce dispositif est reconnu par tous comme une avancée majeure pour combattre la pauvreté.

L'orateur rappelle que le R.S.A. a été inclus dans la loi T.E.P.A. et est destiné aux bénéficiaires de minima sociaux, R.M.I. et A.P.I., reprenant une activité professionnelle et, désormais, sont aussi inclus les travailleurs pauvres.

L'orateur ajoute que cela vise à favoriser le retour à l'emploi en supprimant les effets de seuil qui créaient, avant le R.S.A., des situations absurdes, où les locataires de minima sociaux, bien souvent, perdaient de l'argent lorsqu'ils retrouvaient un travail.

L'orateur fait observer qu'à Paris : 51.400 allocataires du R.M.I., 4.500 allocataires de l'A.P.I. et 50.000, au moins, travailleurs pauvres, soit au moins 105.900 Parisiens sont concernés par le R.S.A.

L'orateur souligne que de l'aveu même du père du R.M.I., M. ROCARD, la généralisation du R.S.A. est une bonne nouvelle. L'orateur insiste sur le fait que la Gauche parle mais le Gouvernement agit.

L'orateur rappelle que la mise en œuvre du R.S.A. relève de la responsabilité conjointe de l'Etat et des départements, lesquels devaient adopter leur P.D.I. avant le 31 mars pour définir leur politique d'accompagnement social et professionnel et planifier leurs actions d'insertion.

L'orateur regrette que ce P.D.I. ne soit pas l'occasion de préparer la mise en œuvre du R.S.A. à Paris.

L'orateur estime que l'Exécutif envisage ce P.D.I. comme un P.D.I. transitoire avant d'engager un programme pluriannuel pour bien mettre en place cette réforme et affiner le dispositif parisien d'insertion, ce qu'il admet, mais cela aurait pu être l'occasion d'aller plus loin dans la préparation et la mise en place de ce nouveau dispositif d'insertion et d'accompagnement à l'emploi.

L'orateur souhaiterait savoir ce qu'il en est du fait que les Conseils généraux étaient censés constituer des équipes pluridisciplinaires avec les différents organismes et intervenants en matière d'insertion sociale et professionnelle et avec des représentants des bénéficiaires du R.S.A.

L'orateur assure que l'Etat s'est bien engagé à compenser intégralement le transfert des charges supplémentaires induites par le R.S.A. L'orateur s'interroge, mis à part le R.S.A., quoi d'autre dans ce P.D.I. ?

L'orateur estime que l'adaptation des dispositifs aux différents publics d'allocataires et l'association de ces publics à la définition et l'évaluation des actions prévues par le P.D.I. est incontestable. L'orateur ajoute que, dans cette perspective, il est proposé une plate-forme d'appui pour les référents des allocataires ayant un projet artistique évalués à 8.000 à Paris, ainsi qu'une action de parrainage pour les acteurs relevant du secteur de la communication, mais il est regrettable que ce type d'initiative ne soit pas repris pour d'autres publiques spécifiques comme les jeunes ou les quinquagénaires, ces derniers représentant pourtant 32 % des allocataires du R.M.I.

L'orateur relève que l'Exécutif s'engage à associer les allocataires à la définition et à l'élaboration des actions prévues par le P.D.I., ce qui va dans le bon sens, mais c'est l'une des propositions du Grenelle de l'insertion, voulue par Président de la République, mise en place par M. HIRSCH, et contesté par la gauche.

L'orateur fait observer qu'aucun bilan d'activité n'est présenté pour ce qui concerne

les Maisons du développement économique et de l'emploi, les commissions territoriales et les commissions locales d'insertion.

L'orateur considère que ce P.D.I. est frappant par son manque patent de transparence sur la politique d'insertion que le département mène, pour preuve, la nouvelle aide Paris Logement à destination des ménages modestes qui consacrent plus de 30 % de leurs ressources au paiement du loyer sur laquelle aucune information précise n'est apportée.

L'orateur indique que son groupe votera ce P.D.I. sans enthousiasme, parce que peu volontariste et qui ne s'attaque pas ou peu aux vraies racines du mal que représente la pauvreté à Paris.

Mme TAÏEB estime que la crise économique va inéluctablement toucher une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus, et en réponse à la crise sociale, l'Etat a choisi d'accorder plus de 20 milliards d'euros de soutien aux banques.

L'orateur rappelle que l'Exécutif n'a pas attendu la crise pour prendre à bras le corps le problème du chômage, celui de la vie au rabais des allocataires du R.M.I., des personnes dépendantes ou isolées, ou en danger social et ce malgré un désengagement constant de l'Etat.

L'orateur ajoute qu'il s'agit bien de désengagement avec le démantèlement des solidarités nationales, des services publics y compris celui de la santé et de la protection sociale, désengagement encore avec le report sur les collectivités territoriales des charges de cette solidarité, d'ailleurs, le R.M.I. coûte à Paris 123 millions d'euros et demain ce sera certainement le cas du R.S.A.

L'orateur rappelle que Paris développe une véritable politique de lutte contre le chômage et y met les moyens, d'ailleurs, les résultats sont probants avec 8.000 retours à l'emploi en 2008, 51.400 allocataires au 30 septembre 2008 contre 54.500 fin 2007, et, en dépit de ce contexte de crise, le Département a un objectif de 9.000 retours à l'emploi pour 2009.

L'orateur indique que si 56 millions d'euros sont prévus au P.D.I. 2009, il ne s'agit pas seulement de moyens financiers, en effet, 87 % des allocataires ont désormais un référent, chiffre qui devrait être encore amélioré afin de s'adapter de plus en plus au profil des allocataires et d'améliorer leur retour à l'autonomie par l'emploi mais aussi par le logement et l'accès aux soins.

L'orateur relève que 76 % sont des personnes isolées, 16 % sont en foyer monoparental, 32 % ont plus de 50 ans, 16 % ont moins de 30 ans, 40 % sont dans le dispositif depuis plus de quatre ans.

L'orateur ajoute que le Département mobilise des entreprises, organise un forum pour l'emploi, met au point ce nouveau plan local d'insertion dans les 10e, 11e, 12e et 20e arrondissement, soutient la création d'entreprise à tous les stades du projet, permet aux jeunes adultes manquant de qualifications d'accéder à l'école de la Deuxième chance, prend en compte les difficultés linguistiques et imagine pour les 24.000 allocataires issus des milieux culturels des actions ciblées et des réponses adaptées.

L'orateur insiste sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui plus qu'hier d'anticiper sur les conséquences de cette crise financière et fatalement sociale et c'est pour cela que son groupe votera ce plan départemental d'insertion.

Mme BRUNO indique que ce programme départemental d'insertion pour 2009 laisse son groupe profondément dubitatif, en effet, malgré de vrais moyens déployés pour l'insertion des publics en difficulté et un budget à la hauteur des enjeux, elle regrette l'absence de cohérence et d'organisation dans l'attribution de ces 56 millions d'euros.

L'orateur estime que la politique d'intégration de l'Exécutif manque de clarté et de vision d'ensemble et qu'elle ne s'attaque pas assez aux réels problèmes et ne touche pas suffisamment les personnes vraiment concernées par l'exclusion, par ailleurs, ce programme d'insertion purement électoraliste est confus. L'orateur regrette l'absence de critères objectifs d'évaluation et de réussite.

L'orateur ajoute que si l'argent est bien là, il semble que les personnes qui en ont le plus besoin ne soient pas forcément concernées.

L'orateur rappelle que les seniors ont besoin d'être soutenus et aidés, et que de nombreuses associations d'aide à domicile, qui font un travail extraordinaire pour maintenir chez elles des personnes qui sinon, seraient dans un isolement complet, dépendant notamment des financements de la Ville, se sentiront bien seules en 2009.

L'orateur ajoute que Paris compte aujourd'hui 420.000 personnes âgées de plus de 60 ans, soit 20 % de la population parisienne et 32 % des allocataires ont plus de 50 ans, mais Paris est aussi une ville qui voit partir une fraction de ses habitants à l'âge de la retraite ainsi qu'à l'âge de la grande

dépendance, essentiellement pour deux raisons : le coût du logement et le nombre insuffisant de places à Paris en E.H.P.A.D.

L'orateur considère que l'investissement financier, mais également et surtout l'investissement humain ne figurent pas dans ce projet de délibération.

L'orateur rappelle que 26 % des allocataires sont des femmes isolées sans enfant, et 15 % des allocataires correspondent à des foyers monoparentaux très majoritairement composés de femmes et il semble que cette problématique ne soit pas abordée dans ce projet de délibération.

L'orateur estime qu'il faudrait mettre en place une politique familiale digne de ce nom, notamment à l'égard des femmes seules qui voudraient retravailler après une période de chômage et ne le peuvent pas car elle n'ont pas de mode d'accueil pour leur enfant, en effet, Paris se caractérise par des spécificités sociologiques propres à son statut de capitale : moins de familles nombreuses, de couples mariés qu'en province, plus de foyers monoparentaux, écarts très importants entre les familles les plus riches et les plus pauvres.

L'orateur ajoute qu'il faudrait prévoir un plan de développement ambitieux de services et d'équipements et un meilleur accompagnement avant de les voir quitter Paris pour la banlieue ou la province, où les prix sont plus bas.

L'orateur fait observer que les exclus des quartiers qui ne dépendent pas des arrondissements "politique de la ville" semblent un peu oubliés, par ailleurs, certains arrondissements ne sont pas concernés par le dispositif. L'orateur ajoute que les 235.000 habitants du 15e arrondissement luttent eux aussi tous les jours contre la vie chère et l'insécurité sociale, et eux aussi aimeraient se sentir soutenus, eux aussi aimeraient avoir une Maison du développement économique et de l'emploi, eux aussi souhaiteraient des contrats de formation, des contrats aidés de développement, de l'économie sociale et solidaire dans leur arrondissement.

L'orateur fait état des difficultés à se retrouver dans le maquis des aides et des structures, à l'image de "Paris Logement", énième structure pour relancer l'intégration par le logement à Paris.

L'orateur considère qu'il serait opportun de revoir comment sont distribuées les aides, en effet, beaucoup d'énergie est dépensée pour un résultat pas toujours visible pour les bénéficiaires et la mise en place du R.S.A. devra être l'occasion d'une remise à plat et d'un vrai redéploiement pour une intégration efficace, réussie et durable. L'orateur ajoute que le R.S.A. permettra ainsi une organisation plus fonctionnelle, mieux adaptée aux circonstances d'aujourd'hui en privilégiant l'autonomie et l'intégration professionnelle plutôt que l'assistanat, ce que son groupe ne retrouve pas dans ce P.D.I. malgré un budget conséquent.

M. TORRETON insiste sur le fait que les artistes et techniciens intermittents exclus de leurs droits au chômage par les nouveaux calculs mis en place depuis trois ans sous le Gouvernement RAFFARIN, en sont réduits au R.M.I., en effet, sur un peu plus de 50.000 allocataires des minima sociaux parisiens, plus de 8.000 sont des artistes ou tentent de développer un projet artistique.

L'orateur rappelle qu'en ces temps de gabegie financière rongeant les démocraties comme de sales cancers, en ces temps de quelques-uns surpayés sans honte face au monde souffrant, en ces temps de plans de relances organisés à la va-vite sans contrepartie sérieuse sur le suivi de cet argent public ; il se souvient des formules populistes visant les intermittents qui cherchaient à donner d'eux une image de profiteurs en les opposant systématiquement aux honnêtes travailleurs du secteur privé contraints de financer ce système.

L'orateur ajoute que, dès 1936, des hommes et des femmes de tous bords comprenaient le statut particulier de l'artiste et peu à peu les contours d'un régime spécifique pour les travailleurs du spectacle se sont mis en place.

L'orateur indique que c'est comme cela que l'intermittence est devenue le choix d'une politique culturelle française, de cette France qui a su comprendre que ce système pouvait être le sel, le carburant, l'énergie d'une politique culturelle d'Etat d'envergure, qui a su répartir sur le territoire des outils formidables, comme les maisons de la culture, en effet, sans l'intermittence, il fallait financer des "Comédie-Française" dans chaque ville importante, avec les troupes et les équipes techniques permanentes qui vont avec.

L'orateur ajoute que c'est grâce à cette vision géniale que la France possède de tels viviers d'artistes et de métiers du spectacle, sans équivalent dans le monde.

L'orateur indique que le programme départemental d'insertion 2009 vise à concerner à terme 1.000 allocataires artistes de ces minima sociaux dans un champ professionnel large : spectacle vivant, arts

plastiques, photographie, métiers de l'audiovisuel et métiers de l'écrit.

L'orateur ajoute que cette plate-forme d'appui artistes devrait être opérationnelle au premier trimestre 2009 et il s'agit de faire tout simplement ce que le régime d'intermittent permettait de faire : exister, c'est-à-dire continuer de vivre, rencontrer, échanger, comparer, se motiver, améliorer son projet ou le réorienter au besoin, s'associer à d'autres pour s'entraider.

L'orateur précise que seront réunis dans un comité d'orientation des responsables d'institutions et des patrons de grands groupes du secteur, qui devront expertiser les projets de ces allocataires artistes afin de les remettre en piste et, au besoin, de leur donner des solutions viables d'emploi, leur permettant de tenir le coup dignement en attendant la concrétisation de leurs projets.

L'orateur, parce que ce projet est novateur et marque bien la volonté de Paris d'être dynamique dans le domaine de l'insertion professionnelle, se déclare heureux de contribuer à ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que plusieurs intervenants de l'opposition ont été d'une grande dureté à l'égard de l'Exécutif mais c'est l'opposition qui ne supporte pas que l'on dise quelque chose avec lequel elle n'est pas d'accord.

L'orateur rappelle également que la démocratie consiste à accepter la contradiction et, là, une minorité ne supporte pas l'excellence d'une intervention d'un élu de la majorité.

Mme SACHS indique que ce programme départemental d'insertion est un P.D.I. de transition avant la mise en œuvre du R.S.A.

L'orateur rappelle qu'avant que la crise internationale ne touche l'Europe et Paris, 12 % de sa population vivait avec moins de 750 euros par mois, Paris comptait plus de 50.000 "R.M.istes" et avait connu ces six dernières années une augmentation de 20 % des demandeurs de logements sociaux.

L'orateur se félicite du recul de 6 % du nombre de "R.M.istes" à Paris entre 2007 et 2008, sous l'effet conjugué de la baisse du chômage et de l'efficacité des politiques conduites par le Département de Paris, certes, mais aussi conséquence de la modification législative du dispositif d'intéressement de la reprise d'activité en place depuis 2006 et des mesures gouvernementales pour relancer l'emploi.

L'orateur estime que ce Plan 2009, même si elle lui reconnaît la motivation de mieux coordonner l'action publique, et qu'elle partage certaines de ses priorités, n'a pas l'envergure suffisante face aux nouvelles contraintes qu'impose la crise.

L'orateur considère qu'il faudrait en revoir la démarche et rationaliser les outils, en effet, il faudrait de véritables propositions nouvelles et non un catalogue, inventaire parfois incohérent.

L'orateur craint que les moyens investis, même conséquents, ne permettent pas d'obtenir les résultats annoncés, en effet, l'objectif de création d'emplois durables est très difficile à atteindre, car un emploi durable ne se décrète pas, il faut pour cela de la confiance en l'avenir, une culture entrepreneuriale et surtout de la croissance.

L'orateur estime que les mesures destinées à encourager un réel retour à l'autonomie, comme la multiplication de parcours individualisés, les synergies créées entre les associations compétentes et les services de la collectivité parisienne sont indispensables, mais doivent impérativement converger vers des projets professionnels viables et non reposer trop exclusivement sur des contrats assistés.

L'orateur considère que les actions nouvelles semblent inégales, en effet, les mesures en faveur de l'amélioration, de l'accès et du maintien dans le logement semblent trop justes, comme celles relatives au soutien à la création d'activité ou création d'entreprise.

L'orateur ajoute que l'approche du micro-crédit social de l'Exécutif semble trop limitative, en effet, il devrait servir au financement direct d'un projet professionnel.

L'orateur se déclare optimiste sur les contrats aidés dans le cadre des chantiers d'insertion, les Maisons du développement économique et de l'emploi, les reprises d'emploi grâce aux services à la personne ou les C.L.I.

L'orateur indique que l'économie sociale et solidaire est un outil efficace et que les marchés d'accès direct à l'emploi en partenariat avec "Manpower" et "Adecco" sont des mesures très positives à multiplier.

L'orateur souligne que le rôle de Paris est un rôle d'impulsion et de coordination des différents acteurs et il faut rester vigilant pour qu'une usine à gaz ne se constitue pas et ne vienne pas pervertir les bonnes intentions.

L'orateur estime qu'il faut prendre soin de ne pas créer une bureaucratie de support et d'assistanat et ajoute qu'elle croit avant tout à la formation mais il est juste dommage de limiter ces mesures aux quatorze quartiers "politique de la ville".

L'orateur relève que certains arrondissements sont totalement oubliés par le dispositif.

L'orateur déclare que, malgré une certaine déception sur la teneur de ce P.D.I. 2009, son groupe le votera.

Mme PIGEON rappelle que, sous M. TIBERI, il fallait parfois attendre trois ans pour rencontrer un référent R.M.I. tandis que, maintenant, le taux de contractualisation est de 87 %, en lien avec une politique de logement.

L'orateur ajoute que le principe est de s'appuyer sur le réel : mobiliser les offres d'emploi au niveau local, investir de manière ciblée, préparer l'avenir et les secteurs porteurs d'emploi et mobiliser les ressources des partenaires : l'Etat, l'Europe, les collectivités, les associations, les structures de l'économie sociale et solidaire et les commission sociales d'insertion. L'orateur souhaite rendre hommage aux espaces d'insertion qui sont des acteurs fondamentaux de l'animation de ce dispositif à Paris.

L'orateur interroge les élus en charge de ce P.D.I. sur les mesures, les objectifs et le budget consacrés aux mesures d'insertion professionnelle, toujours liées à une exigence d'insertion sociale.

L'orateur rappelle que la collectivité parisienne a aussi besoin de l'Etat et qu'elle est en difficulté, concernant le nombre accru de postes d'insertion demandés et non attribués.

L'orateur indique qu'en ce qui concerne le rééquilibrage des crédits européens au détriment du F.S.E. et non plus du F.E.D.E.R., donc au profit des hommes et des femmes et non pas de la pierre et du renouvellement urbain, Paris a besoin, pour le Plan local d'insertion et d'emploi et d'autres dispositifs, de crédits F.S.E. ré-augmentés.

L'orateur s'interroge sur l'effectivité de la mobilisation renforcée et affichée des services de l'Etat à l'occasion du R.S.A. ?

Mme TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure, indique que l'on assiste effectivement à une baisse du nombre d'allocataires qui aurait pu inciter à diminuer l'effort financier du P.D.I. mais au contraire, il a été décidé de prévoir dès le B.P. 2009 le même niveau de dépenses, c'est-à-dire 56 millions d'euros.

L'orateur fait observer que l'Exécutif travaille selon une logique de prévention, sans attendre que la crise produise ses effets ravageurs, et les allocataires du R.M.I., qui sont déjà fragilisés du fait de leur difficulté à s'insérer dans l'emploi, ne doivent pas être victimes d'autres formes d'exclusion, d'où les aides à l'accès et au maintien dans le logement.

L'orateur annonce que l'allocation concernant le logement sera mise en place au cours du dernier trimestre 2009, d'où les aides financières sous forme d'allocations ou d'aides exceptionnelles, d'où le dispositif de micro-crédit qui commence à monter en charge, en effet, la prévention des situations d'exclusion est la première priorité de l'Exécutif.

L'orateur s'engage à ce que ce prochain P.D.I. fournisse des informations plus détaillées sur le profil des allocataires et contienne des données sexuées.

L'orateur fait remarquer que même si les élus U.M.P.P.A. ont dit que l'Exécutif apportait des solutions simplement aux 8.000 artistes, l'attention permanente à l'évolution des besoins des personnes a conduit l'Exécutif à renforcer les mesures d'accompagnement psychologique pour les allocataires qui doivent supporter la précarité de leur situation.

L'orateur ajoute que des réponses appropriées aux besoins spécifiques des allocataires qui sont dans le secteur de la communication, ils sont 2.000 à Paris, sont prévues, et une expérimentation de parrainage par des professionnels du secteur a débuté en avril et sera poursuivie et amplifiée en 2009.

L'orateur indique à Mme BRUNO qu'en ce qui concerne les seniors, ils sont particulièrement suivis par les services sociaux et par nombre d'associations, comme "Tonus emploi", comme le "Centre d'action sociale protestant", par "Espace 19", et 6 millions d'euros sont consacrés au plus de 50 ans à Paris dans le cadre du Plan départemental d'insertion.

L'orateur fait observer que les arrondissements comme le 15e et le 16e ne sont pas oubliés, en effet, il y a dans le 15e arrondissement un espace insertion, une cellule d'appui pour l'insertion, "L'Acapi n°3", et la politique d'insertion sera d'autant plus efficace qu'elle sera territorialisée, c'est pour cela qu'elle souhaite que les mairies

d'arrondissement soient toujours plus associées aux dispositifs d'insertion.

L'orateur indique qu'en 2009, le Revenu de Solidarité Active va concerner près de 100.000 personnes à Paris, dont la moitié de travailleurs pauvres à qui le R.S.A. apportera des compléments de revenus, et le Département va être chargé de l'accompagnement des allocataires éloignés de l'emploi, à savoir les actuels allocataires du R.M.I. et les 4.500 allocataires de l'A.P.I.

L'orateur estime que, pour ce qui concerne le R.S.A., il est important que l'Exécutif soit très vigilant à ce que tous les bénéficiaires potentiels du R.S.A. soient correctement informés de leurs droits et puissent les faire valoir, et que les personnes en situation d'emploi très précaire, qui font actuellement des va-et-vient entre le travail et le chômage non indemnisé, ne soient pas exclues d'un dispositif qui s'annonce très complexe à gérer.

L'orateur annonce qu'elle travaille avec la Caisse d'Allocations Familiales pour que les informations sur l'évolution de la situation des personnes circulent le mieux possible entre la C.A.F., le Département et le Pôle Emploi.

L'orateur insiste sur le fait qu'il faut veiller à ce que le R.S.A. ne soit pas une trappe à bas salaires et à temps partiels, et Paris sera très exigeant lors des discussions avec le Pôle Emploi pour que les travailleurs pauvres au R.S.A. continuent à se voir proposer des emplois de qualité et sortent ainsi du R.S.A.

Mme DAGOMA, rapporteure, rappelle que l'économie sociale et solidaire n'est pas seulement une forme originale et démocratique de l'économie tournée vers des objectifs sociaux et humains, mais constitue aussi un outil efficace au service de l'emploi, et, par conséquent, une réponse à la crise et un moyen de retrouver dignité et autonomie pour les plus fragilisés.

L'orateur indique qu'il a été décidé d'apporter un soutien appuyé à la centaine de structures d'insertion par l'activité économique qui accompagnent efficacement de nombreux allocataires du R.M.I., d'ailleurs, un appel à projets va être lancé afin de soutenir la création de nouvelles structures, diversifier leurs activités en les tournant notamment vers les services à la personne, et le Département a également demandé à l'Etat d'augmenter le nombre de postes d'insertion financés nécessaires au bon fonctionnement de ces structures.

L'orateur ajoute que deux nouvelles régies de quartier verront le jour en 2009, qui s'ajouteront aux huit régies de quartier labellisées qui réalisent de nombreuses prestations, principalement dans le secteur de l'amélioration de l'habitat, de l'environnement et du cadre de vie. L'orateur ajoute qu'en 2007, les régies de quartier parisiennes ont généré environ 200 emplois dont plus d'un tiers ont bénéficié à des allocataires du R.M.I.

L'orateur annonce que de nouvelles coopératives d'activités et d'emploi seront créées en 2009, actuellement au nombre de six, elles interviennent dans des domaines aussi variés que la culture, les nouvelles technologies ou encore le bâtiment et participent au développement de la création d'activité, puisqu'elles apportent un cadre juridique, un statut d'entrepreneur salarié en C.D.I., une gestion administrative, une formation à l'utilisation des outils de gestion et l'opportunité d'entreprendre et d'échanger avec d'autres créateurs d'entreprise. Par ailleurs, elles ont déjà accompagné plus de 450 porteurs de projet depuis leur création, et un soutien global de 210.000 euros dans le cadre des conventions passées au titre du P.D.I. leur est déjà alloué, mais cet effort sera amplifié en 2009.

L'orateur ajoute qu'il est également prévu l'ouverture de nouvelles "boutiques solidarité" qui emploient des personnes très désocialisées, notamment des S.D.F., autour de la collecte et de la revente d'objets ou de vêtements.

L'orateur souligne que les clauses d'insertion dans les marchés de la Ville ou dans les marchés liés aux opérations d'aménagement parisiennes permettent également d'offrir des opportunités d'emploi destinées aux personnes en difficulté, en effet, en 2007, ce sont 100.000 heures de travail qui ont été proposées sur des chantiers. L'orateur ajoute qu'en 2009, cette application sera renforcée, notamment par une sensibilisation des principaux prestataires de la Ville et par une mobilisation accrue de tous les services.

L'orateur insiste sur le fait que l'enveloppe du P.D.I. pour 2009 consacrée à l'économie sociale et solidaire est évaluée à un peu moins de 4 millions d'euros, soit une hausse sensible par rapport aux 3,4 millions d'euros de l'année dernière, pour un objectif de 2.200 retours à l'emploi participant ainsi à l'objectif global de 9.000 retours à l'emploi fixé par le P.D.I.

M. SAUTTER, vice-président, rapporteur, indique que l'essentiel a été dit sur l'insertion professionnelle : un budget en hausse de 10 %, un cinquième du Plan Départemental

d'Insertion, l'objectif de passer de 8.000 retours à l'emploi à 9.000, voire davantage.

L'orateur souligne que les entreprises ont permis un retour à l'emploi durable, c'est-à-dire Contrat à Durée Indéterminée ou Contrat à Durée Déterminée de plus de six mois, pour la moitié des personnes qui leur ont été confiées.

L'orateur rappelle que la dette de l'Etat à l'égard du Département au titre du R.M.I. est immense et incontestable, de plus, le Département a l'intention de créer un nouveau Plan Local Insertion Emploi, sur les 10e, 11e, 12e et 20e et l'Etat a dit qu'il n'avait pas un centime à y consacrer.

L'orateur indique que les contrats aidés, qui sont financés par l'Etat, avaient été considérablement réduits depuis deux ans, mais semblent ranimés dans une sorte de remord dû à la crise et Paris est tout à fait prête à prendre en charge un nombre croissant de contrats aidés, qui sont une méthode efficace pour ramener à l'emploi.

L'orateur fait remarquer qu'en ce qui concerne la création d'entreprise par les personnes en grande difficulté, l'action des boutiques de gestion, de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.), de Paris Initiative Entreprise est positive, et le retour à l'emploi par la création de son propre emploi est une démarche pragmatique qui fonctionne à condition d'être bien accompagnée et bien financée.

L'orateur considère que les forums d'arrondissement sont des dispositifs efficaces à condition que les R.M.istes soient accompagnés et préparés par des association, et ces forums d'arrondissement seront amplifiés, en plus des forums qui couvrent tout Paris comme : "Paris pour l'emploi" et "Paris de la diversité et du premier emploi", et cela dans tous les arrondissements.

L'orateur indique à Mme BRUNO que la Maison du développement économique et de l'emploi des 14e et 15e arrondissements va déménager pour s'installer dans le 15e arrondissement.

L'orateur souligne la démarche humaniste, pragmatique et dynamique qui est celle de Paris à l'égard de personnes qui ont vraiment besoin de soutien.

M. LE PRÉSIDENT exprime sa confiance, son soutien et sa gratitude aux trois rapporteurs qui se sont exprimés et s'associe à ce qu'ils ont dit pour tous les personnels qui contribuent à la mise en oeuvre de ce plan départemental d'insertion.

L'orateur se félicite de disposer de collaboratrices, de collaborateurs, d'agents du Département extrêmement motivés, consciencieux, compétents et généreux.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix, à main levée, l'amendement n°1 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 86 G-DDEE 8 G ainsi amendé.

Il est adopté.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. LE PRÉSIDENT propose à l'Assemblée de se prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans l'organisme suivant :

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (également compétente pour statuer sur les projets d'aménagement cinématographiques) (R. 1 G) ;

- M. Frédéric HERVO ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Maxime des GAYETS ;
- Mme Elisabeth GUY-DUBOIS.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 1 G).

(La séance est levée à 10 h 30).

Votes spécifiques

- Anne HIDALGO,
- Philippe GOUJON,

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 60 G.

- Olga TROSTIANSKY,
- Bruno JUILLARD,
- Gisèle STIEVENARD,

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 2 G.

- Lyne COHEN-SOLAL,
- Michèle BLUMENTHAL,
- Jean-Marie CAVADA,
- Bruno JULLIARD,
- Yves CONTASSOT,
- Edith CUIGNACHE-GALLOIS,
- Marie-Chantal BACH,
- Danièle POURTAUD,
- Pascal CHERKI,
- Claude DARGENT,
- Jean-Yves MANO,
- Romain LEVY,
- Martine NAMY-CAULIER,
- Aline ARROUZE,
- Jean-Baptiste MENGUI,
- Jean-Pierre LECOQ,
- Pierre AIDENBAUM,
- Lynda ASMANI,
- Jacques BOUTAULT,
- Florence BERTHOUT,
- Dominique BERTINOTTI,
- Patrick BLOCHE,
- Liliane CAPELLE,
- Rémi FERAUD,
- Claude-Annick TISSOT,
- Pauline VERRON,
- Philippe DUCLOUX,
- Jean VUILLERMOZ,
- Fabienne CALANDRA,
- Fabienne GIBOUDEAUX,
- Colombe BROSSEL,
- Hamou BOUAKKAZ,
- Léa FILOCHE,
- Danielle SIMONNET,
- Virginie DASPET,
- Julien BARGETON,
- Mao PENINOU,
- Jean-Jacques GIANNESINI,
- Anne-Constance ONGHENA,
- Halima JEMNI.

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 5 G.

Membres présents :

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mme Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melles Emmanuelle DAUVERGNE, Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Aline ARROUZE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Yamina BENGUIGUI, Dominique BERTINOTTI, Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Jean-Bernard BROS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Michel CHARZAT, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Danièle GIAZZI, M. Eric HÉLARD, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Katia LOPEZ, MM. Roger MADEC, Pierre MANSAT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Françoise de PANAFIEU, Olivia POLSKI, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Anne TACHENE, MM. Jean TIBÉRI, Daniel VAILLANT.

Table des matières

Adoption de comptes rendus. 2

2009, DDEE 1 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Sociale (ADDEL) pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement (DLA) concernant le secteur des services à la personne. - Montant : 80.700 euros. 2

2009, DDEE 6 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Europlace" (1er) pour la participation aux frais de fonctionnement 2008 du pôle de compétitivité "Finance Innovation" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.880 euros. 2

2009, DDEE 2 G - Signature de l'avenant n° 4, à la convention pluriannuelle avec l'association "Ecole de la Deuxième Chance" pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2009. - Montant : 300.000 euros. 3

2009, DDEE 5 G - Financement des Missions locales parisiennes : avance sur la subvention de fonctionnement 2009. - Montant : 1.366.873 euros. 3

2009, DASES 80 G - Bilan pour l'année 2008 et programmation pour l'année 2009 des conventions tripartites pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes. 5

Vœu n°2 G déposé par M. BROSSAT, Mme ARROUZE et les élus du groupe communiste relatif aux conventions pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes. 5

Vœu n°3 G déposé par M. VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'accès des personnes handicapées à l'école Foyatier, adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement. 6

Vœu n°4 G déposé par Mmes WIEVIORKA, CHARNOZ, M. DUCLOUX et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir des Centres d'adaptation psycho-pédagogique (C.A.P.P.). 6

Vœu n°5 G déposé par Mmes ARROUZE, BECKER, BIDARD, M. BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la réglementation discriminatoire concernant le don du sang. 7

Vœu n°5 G bis déposé par l'Exécutif. 7

Vœu n°6 G déposé par les groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la climatisation de l'hôpital Bichat, dans le 18e arrondissement. 9

Vœu n°7 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au comité de vigilance. 9

Vœu n°8 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'Espace insertion du 20e arrondissement. 10

Vœu n°9 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'intégration du collège Daniel Mayer parmi les collèges des Réseaux Ambition Réussite (R.A.R.). 11

Vœu n°10 G déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux incidents survenus au collège Boris Vian le 20 janvier 2009. 11

2009, DLH 2 G - Fixation des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre. 11

Vœu n°11 G déposé par le groupe U.M.P.P.A. 11

2009, DASES 86 G - DDEE 8 G - Approbation du programme départemental d'insertion pour 2009. 13

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 24

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. 24

Votes spécifiques 25

Membres présents : 26

Excusés : 26